



HAL
open science

L'oral et l'écrit : si proches, si loin

Claire Doquet, Julie Lefebvre, Rudolf Mahrer, Pierre-Yves Testenoire

► **To cite this version:**

Claire Doquet, Julie Lefebvre, Rudolf Mahrer, Pierre-Yves Testenoire. L'oral et l'écrit : si proches, si loin. *Linguistique de l'écrit*, 2022, 3, pp.9-32. 10.19079/lde.2022.s3.1 . hal-03981777

HAL Id: hal-03981777

<https://hal.science/hal-03981777>

Submitted on 23 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'oral et l'écrit: si proches, si loin

Claire Doquet, Julie Lefebvre, Rudolf Mahrer & Pierre-Yves Testenoire

1 | Introduction

« L'oral et l'écrit », « l'oralité et la scripturalité », voilà un des domaines privilégiés de la recherche actuelle non seulement en linguistique, mais aussi dans les sciences humaines et sociales en général [...]

(Koch & Oesterreicher 2001 : 584)

- 1 La question des rapports entre oralité et scripturalité est un objet de réflexion central pour les sciences du langage et les sciences humaines plus généralement (sociologie, psychologie, anthropologie). La coexistence, pour un certain nombre d'idiomes, d'une variante graphique et d'une variante phonique, d'un domaine acoustique et d'un domaine graphique d'exercice du langage, soulève le problème de ce qui fait l'*identité* de l'idiome en question (le français, l'allemand, le japonais...) par-delà l'*altérité* entre ces variantes et ces domaines d'exercice.
- 2 Entre *parler-écouter* et *écrire-lire*, sous certains rapports, la différence est profonde. On ne signifie pas par des signaux visibles et statiques ou par des signaux audibles et dynamiques de la même manière et dans les mêmes situations. Ces différences sont pourtant allègrement enjambées par les locuteurs lorsqu'ils sont aussi des scripteurs, eux qui confondent

ou assimilent en permanence les propriétés graphiques et les propriétés phoniques des signes qu'ils manipulent. L'association entre sons et lettres est pour eux intime. Par exemple, les locuteurs français s'étonnent que les Suisses romands « prononcent le *t* de vingt », dans une formulation spontanée qui laisse penser que la forme phonologique d'un mot consiste en la prononciation plus ou moins standardisée de ses lettres. Comme si parler consistait à lire. Les scripteurs, quant à eux, apprécient le nombre de syllabes de leur syntagme pour régler la cadence de leur prose et, notamment, la position des adjectifs épithètes, considérant comme une évidence que la longueur d'un mot, même graphique, s'apprécie non pas en nombre de lettres, mais de syllabes, c'est-à-dire en unités acoustiques. Comme si lire, c'était toujours et nécessairement écouter.

C'est qu'entre l'oral et l'écrit, il y a des « facteurs assimilateurs » (Béguelin 1998), motivés notamment par des raisons ontogénétiques : faciliter l'acquisition de la compétence à agir par écrit à partir d'une compétence de l'interaction orale ; mais il y a aussi des « facteurs dissimilateurs », motivés quant à eux par des raisons phylogénétiques : donner à un idiome une substance et des formes qui lui permettent de rendre des services dans des situations où l'oral montre des limites (par exemple pour communiquer avec quelqu'un qui est absent au moment de l'émission du signal). 3

2 | Pour une sémiologie comparée

Dans la tradition structurale, la dichotomie oral-écrit a fait l'objet de différentes théorisations ; pour ne citer que les plus connues, mentionnons le « phonologisme » de Jakobson (1976 : 77-78) ou Martinet (1960 : 7-8) et l'« autonomisme » de Vachek (1939) ou celui de Uldall (1944), dans le cadre de la glossématique. Le cœur de l'interrogation n'était alors pas de comparer et de différencier le fonctionnement de l'énonciation écrite et de l'énonciation orale, mais de définir la possibilité, pour la langue écrite comme système, de fonctionner et d'être décrite indépendamment de la langue orale. 4

Ce débat a été repris et développé, dans l'espace francophone, dans les années 1980 et 1990, par Nina Catach et Jacques Anis.

5 Leurs prises de position ont abouti à différentes descriptions de la « langue écrite », dans sa dimension graphématique en particulier (voir par exemple Catach 1994 et 1995 ainsi qu'Anis 1988). À ces recherches d'ordre sémiologique, on peut ajouter les travaux que la psychologie du langage consacre à la production écrite depuis les années 1970 (Fayol 1979, entre autres), ceux aussi de la génétique textuelle qui émerge dans la même décennie (pour des synthèses, voir Grésillon 1994, 2008 ou Lebrave 2020), ou encore certains travaux d'origine philologique comme ceux de Roger Laufer (1972) sur les spécificités de la circulation des textes écrits. Ce qu'on observe ainsi, à travers ces références bien sûr partielles, ce sont les conditions d'émergence d'une linguistique de l'écrit, attachée à décrire les spécificités des systèmes graphiques et des discours écrits, dans leur production, leur circulation, leur interprétation.

6 À peu près dans le même temps se développait en France une « linguistique de l'oral ». Les travaux pionniers de Claire Blanche-Benveniste (voir Blanche-Benveniste & Jeanjean 1987, Blanche-Benveniste *et alii* 1990) contribuèrent de manière décisive à considérer les productions orales autrement que comme des ébauches imparfaites et incomplètes de discours et à reconnaître leurs propriétés de manière positive (plutôt qu'au travers d'un idéal grammatical construit à partir des corpus écrits les plus normés). On considère aujourd'hui régulièrement les travaux du Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe comme à l'origine du succès actuel, en francophonie, des analyses des interactions orales dans leurs spécificités et, par suite, d'un renouvellement important de la linguistique de corpus.

7 La spécialisation de la discipline, explorant avec toujours plus d'acuité la diversité des faits langagiers, ne va pas, comme toujours, sans risque de morcellement. Doit-on l'accepter ainsi et admettre que la réflexion linguistique s'oriente inmanquablement vers une division : la phonosphère et la graphosphère, deux continents

explorés par des chercheurs différents ? Le lancement, en 2019, de cette revue, intitulée *Linguistique de l'écrit*, peut paraître aller en ce sens. Pourtant, comme l'indique le titre du colloque à l'origine du présent numéro – « Oral/écrit : quelle place dans les modèles linguistiques ? »¹ – l'objectif de la revue est plutôt de proposer un espace de rencontre et de dialogue aux explorateurs respectifs de ces deux terrains.

La continuation de cet échange entre spécialistes de corpus très hétérogènes semble nécessaire. Nous partageons l'hypothèse de Catach selon laquelle une langue se trouve transformée par son passage à l'écrit : c'est la « théorie L' » (Catach 1988), une forme d'« effet Buben » généralisé (Buben 1935). À l'échelle de l'individu, l'acquisition de la compétence scripturale transforme également les compétences cognitives et locutoires. 8

Une telle position a trouvé au XX^e siècle des étayages philosophiques (Derrida 1967, Ong 1982), anthropologiques (Goody 1979, Olson 1994), linguistiques (Anis, 1993), psycholinguistiques (Scribner & Cole 1981, Gee 1990) ou encore acquisitionnels et didactiques (Heath 1983, Chiss 1998) donnant corps au concept de *literacy*. Au rebours d'un morcellement disciplinaire, elle suppose que l'étude de l'écrit tire le meilleur parti des travaux sur l'oral et qu'inversement aussi l'étude de l'oral intègre une connaissance approfondie des systèmes écrits, de pratiques de l'écriture et des représentations associées à ces pratiques. C'est ainsi pour mieux appréhender l'écrit dans ses spécificités, et éclairer l'oral dans les siennes, qu'ont été lancés à la fois la revue et le colloque à l'origine de ce numéro. 9

Pour dégager les spécificités de l'énonciation orale et de l'énonciation écrite, ainsi que les propriétés des systèmes de signes qui les soutiennent ; pour caractériser les textualités dans leur diversité et leur fonction ; pour comprendre ce que le passage à l'écrit de la langue fait à la langue elle-même, aux institutions, aux sociétés, à l'activité psychologique et culturelle, bref à l'humain, la linguistique doit mettre à 10

1 Le colloque s'est tenu les 5 et 6 décembre 2019 à Lausanne.

profit la comparaison entre ce que nous faisons en parlant et ce que nous faisons en écrivant. En résumé, il s'agit de profiter de la spécialisation de la discipline plutôt que d'en pâtir, en ouvrant un espace de mutualisation des connaissances sémiologiques nouvelles. Telle est la conviction à l'origine de notre entreprise collective.

3 | Le continuisme ambiant

- 11 La formule du *Cours de linguistique générale* « la langue est une forme et non une substance » (Saussure 1967 [1916] : 157) a servi de programme pour le développement de la linguistique structurale. Mais avec elle, la manière dont les signaux graphiques et acoustiques, c'est-à-dire la substance des signes, conditionne l'activité langagière est d'emblée située hors du champ de la linguistique, du moins dans une conception étroite de celle-ci. Sans doute est-ce l'une des raisons pour lesquelles, dans la tradition linguistique francophone, la comparaison du fonctionnement de la langue orale et de la langue écrite n'a pas occupé le devant de la scène.
- 12 Dans le champ francophone actuel, la situation théorique n'est guère plus propice à l'analyse de ce que la diversité des discours doit à l'opposition matérielle entre oral et écrit. En effet, en France au moins, domine actuellement une conception continuiste de la distinction entre oral et écrit. Cette position trouve son ancrage dans une hypothèse que l'on attribue à Lyons (1981), celle du transcodage généralisé : « it is possible to read aloud what is written and, conversely, to write down what is spoken »². La position présuppose une isomorphie entre langue orale et langue écrite – deux systèmes de même structure, comme le morse acoustique et le morse graphique, que distinguerait seulement le « canal » de circulation des messages.
- 13 Le postulat d'isomorphie (que la morphologie lexicale et grammaticale du français invite déjà à relativiser ; pour un rappel, voir

2 Cité dans Koch & Oesterreicher (2001 : 585) ; voir aussi pour des remarques analogues Martinet (1960 : 160) ; ou, plus récemment Gadet (2017 : 121).

Mahrer 2017 : 109-115) conduit à considérer que les discours oraux et les discours écrits mettent en jeu de mêmes moyens sémiologiques et, en particulier, une même grammaire. Dès lors, si les normes discursives varient de l'oral à l'écrit, c'est que ceux-ci déterminent « des conditions d'optimalité différentes » et, par suite, des préférences « en faveur de certaines combinaisons d'opérations ».

- i) la langue met à la disposition de ses usagers un seul et unique système d'opérations grammaticales exécutables [...] ;
- ii) les conditions pratiques dans lesquelles sont produits les discours écrits et oraux induisent des contraintes d'optimalité différentes, qui se traduisent chez les locuteurs par des préférences, statistiquement sensibles, en faveur de certaines combinaisons d'opérations, et l'évitement de certaines autres. En somme, il n'y a qu'une grammaire du français, mais des différences d'opportunités pragmatiques et cognitives entre ses structures, selon qu'on s'en sert à l'écrit ou à l'oral. (Berrendonner 2004 : 250-251)

Envisagés sous l'angle des discours, l'oral et l'écrit pèsent en tant que conditions de production différentes déterminant des préférences « statistiquement sensibles ». L'opposition des substances est envisagée comme une contrainte situationnelle pesant sur la production et sur la réception des discours. 14

La variante la plus en vogue de cette conception continuiste est celle du modèle, hégémonique en Europe, de Koch et Oesterreicher. En effet, l'opposition médiale, chez eux, n'est plus même considérée comme un facteur décisif de la variation discursive. On admet d'ordinaire aujourd'hui avec les deux romanistes allemands que la « conception » des discours (leur textualité) est déterminée, en dernière instance, par des nécessités communicatives de la société et que celles-ci sont polarisées. Ainsi, selon leur modèle, l'ensemble des productions discursives d'une culture se situe entre les deux bornes d'un « continuum communicatif ». 15

16 D'un côté, le domaine de la proximité (« *die Sprache der Nähe* ») répond aux « données anthropologiques » suivantes : le besoin d'interagir avec des congénères présents (à la fois ici et maintenant) souvent connus de l'énonciateur et partageant avec lui une même situation, où l'émotion est souvent présente, dans un cadre discursif et un contexte culturel qu'on peut inférer de la situation. À l'autre extrémité du continuum, le domaine de la distance (« *die Sprache der Distanz* ») répond à la nécessité d'échanger, « la tête froide », avec des interlocuteurs absents (futurs ou ailleurs), souvent inconnus, et suppose donc une autonomie sémantique et une cohérence textuelle supérieures, le discours ayant à comporter lui-même les indications situationnelles et contextuelles nécessaires à l'effectuation de son projet communicatif.

17 Le modèle, puissant et étayé par de nombreuses études de corpus, fait place à une observation élémentaire : il y a de la proximité communicative dans l'écriture (le courriel) et il y a de la distance dans l'oralité (la presse radio). Autre exemple, une conférence universitaire, bien qu'orale, est largement monogale, préparée, à forte fixation thématique, etc. Elle a donc les propriétés de la distance communicationnelle. Et puisque les propriétés discursives de la conférence universitaire sont proches de celles de l'article, on se convainc que ce n'est pas le média qui conditionne le style du discours, mais bien sa « position dans le continuum communicatif », c'est-à-dire le besoin social auquel il répond.

18 Le modèle du « continuum communicatif » présente l'intérêt de ne pas superposer brutalement opposition médiale et opposition conceptionnelle (textuelle). Mais il conduit, de manière dommageable selon nous, à une relativisation trop forte de l'effet des substances. Et si la conférence est orale, pour répondre tout à fait aux propriétés du genre, chacun sait aussi qu'elle a dû être préparée par écrit³. Or que l'écrit aide

3 C'est ainsi la dimension génétique des procédures de l'élaboration du discours communiqué que néglige l'argument de type : *il y a des oraux de conception distale, donc le médium ne conditionne pas la conception* (voir à ce propos Mahrer 2021).

à l'élaboration des genres oraux de la distance communicationnelle montre bien que les conditions matérielles de la production du discours conditionnent fortement leurs propriétés textuelles.

À notre sens, le modèle de Koch et Oesterreicher soulève deux problèmes : il masque les spécificités matérielles et sémiotiques des deux principaux domaines d'expérience du langage (l'oralité et l'écriture) et il ne permet plus de corréler, même de manière souple, besoins sociaux (distance et proximité) et domaines (écriture et oralité). Brigitte Schlieben-Lange formulait déjà une critique similaire de ce modèle avant même que celui-ci ne soit célèbre en France. Pour prendre la mesure des spécificités des discours oraux et écrits, elle invitait quant à elle à une « analyse constitutive des conditions médiales de la parole ».

La séparation stricte du médial et du conceptionnel amène les auteurs [Koch & Oesterreicher] à qualifier les rapports qui existent entre oral (médial) et proximité (conceptionnel), d'un côté, et écrit et distance, d'un autre côté, de simple affinité. À mon avis, ce rapport est beaucoup plus étroit : les contraintes et les possibilités conceptionnelles émanent justement des traits constitutifs du *medium*. [...] Bien sûr, il ne s'agit pas d'une détermination absolue, mais d'un savoir élocutionnel issu d'une analyse constitutive des conditions médiales de la parole. Si on coupe ce lien, les paramètres des stratégies conceptionnelles deviennent arbitraires. (Schlieben-Lange 1998 : 267)

Pourquoi et comment la langue écrite convient-elle particulièrement bien aux activités sociales de la distance : l'énonciation monogérée, la cohérence, l'adresse à un interlocuteur absent et souvent inconnu, etc. ?

Pour répondre à cette dernière question, il faut procéder à une analyse des conditions médiales de la parole à l'oral et à l'écrit. Dans nos termes, il s'agit de comprendre comment les substances graphiques et phoniques conditionnent des modes opératoires et

des champs d'application différents du langage, une différenciation des systèmes de signes et des préférences distinctes dans la mise en action de ces systèmes, inclinant à des textualités écrites et orales statistiquement différenciables.

4 | Substance, systèmes, discours

- 22 La notion de *code* utilisée par Koch et Oesterreicher pour opposer le phonique et le graphique, celle de *canal* ou encore celle de *media* (qui suggère que la matérialité des signes n'est qu'un *moyen* différent pour arriver aux mêmes fins) empêchent de prendre pleinement en considération la *consistance matérielle du langage*. Adoptons un point de vue qui ne mette pas la matérialité d'emblée hors-jeu. Questionnons, autrement dit, le postulat saussurien (« la langue est une forme et non une substance ») et situons notre analyse linguistique au soubassement matériel des signes. Benveniste nous y invite, dans « Sémiologie de la langue » (1969), lorsqu'il dégage les « caractères distinctifs » des systèmes de signes en partant de leur « mode opératoire ».

Le caractère commun à tous les systèmes et le critère de leur appartenance à la sémiologie est leur propriété de signifier ou SIGNIFIANCE, et leur composition en unités de signifiante, ou SIGNES. Il s'agit maintenant de décrire leurs caractères distinctifs.

Un système sémiologique se caractérise :

- 1° par son mode opératoire,
- 2° par son domaine de validité,
- 3° par la nature et le nombre de ses signes,
- 4° par son type de fonctionnement.

Le MODE OPÉRATOIRE est la manière dont le système agit, notamment le sens (vue, ouïe, etc.) auquel il s'adresse. (Benveniste 1976 [1969] : 51-52)

Le « mode opératoire » est « la manière dont le système agit », c'est-à-dire la matérialité qu'il requiert et les sens auquel il s'adresse. Benveniste postule ainsi que toute pratique symbolique est déterminée par la matérialité de ses signaux, de ses organes et de ses outils. Ces déterminations matérielles conditionnent a) le développement du système de signes lui-même ; b) le « domaine de validité », les situations sociales où le système est utile. L'analyse de Benveniste interroge la manière dont la matérialité des signes conditionne leur utilisation (production, révision, communication) et invite à reconsidérer la place de la substance dans l'analyse sémiologique. 23

Or les déterminations matérielles de l'écrit sont aux antipodes de celles de l'oral (Mahrer 2014). En résumé, le signal acoustique est un *processus* : le mouvement d'un fluide (gaz) engendré par l'action des organes phonatoires. Ce avec quoi nous communiquons à l'oral, c'est le flux continu des transformations produites par l'émission sonore sur son *environnement* mais sans support assurant au signal une durabilité. La circulation de la parole est par conséquent une propagation indissociable de son site d'émission ; pour s'en soustraire, elle requiert une technologie annexe d'enregistrement. Or l'enregistrement, c'est une trace gravée sur un support. En ce sens, c'est de l'écrit. 24

L'écrit, en effet, est une trace visible et statique. Le signal s'offre à la vue ; en outre, en tant qu'il est statique, ses parties n'entretiennent aucune relation chronologique les unes avec les autres : elles sont matériellement *simultanées* et donc toutes disponibles en même temps. Seule l'émission du signal et sa réception, c'est-à-dire l'écriture et la lecture, s'organisent selon une chronologie. Le repérage interne à l'objet graphique – les relations entre les parties – s'opère donc non pas sur l'axe temporel mais selon des coordonnées spatiales. 25

En bref, parler, c'est communiquer avec un processus. Écrire, en revanche, c'est communiquer au moyen d'une trace performée antérieurement à sa réception. L'oral communique dans et par le temps, l'écrit dans et par l'espace. Bien sûr, il est possible 26

d'apprendre une séquence textuelle par cœur et de réduire la performance orale à une performance phonatoire ; bien sûr, il est possible d'écrire en improvisant des signes sous les yeux de son lecteur. Mais par leurs propriétés matérielles (notamment la rémanence de la trace graphique *vs* la durée du processus acoustique), l'oral dispose, par exemple, à la co-construction d'un discours-fil, étroitement ancré dans sa situation de production et les événements qui s'y produisent, alors que l'écrit dispose à un discours-trame, doté d'une forte autonomie relativement à la situation de production et au corps du locuteur, d'une plus forte cohérence, etc.

27 Prendre la mesure de la manière dont la substance des signes conditionne les systèmes symboliques et leur mise en pratique dans la vie sociale, telle est donc l'ambition de l'entreprise collective initiée par ce numéro. Si on dit *verbales* les propriétés linguistiques communes, au sein d'un idiome, à la langue orale et à la langue écrite (en gros, la syntaxe), la question à laquelle il s'agit d'ouvrir est la suivante. Comment le verbal se trouve-t-il différemment travaillé et affecté par l'exercice vocal et l'exercice scriptural du langage ?

28 L'effet de la substance doit s'apprécier aussi bien sur le plan des systèmes de signes que sur celui de la mise en discours. Sur le plan des systèmes, on se demandera si les systèmes phonologiques et morphologiques présentent la même structuration que les systèmes graphémiques et morphographiques. La langue orale et la langue écrite sont-elles isomorphes ? Et quel type de comportements langagiers génèrent les asymétries ? On pense ici bien sûr, pour le français, aux différences importantes, pour la morphologie grammaticale, entre marques de genre et de nombre à l'oral et à l'écrit – c'est la piste qu'emprunte Christian Surcouf dans le présent numéro. Mais on peut également évoquer la morphologie lexicale, et les nombreux homophones hétérographes du français qui produisent à l'écrit des effets de sens très difficiles à transposer à l'oral.

29 Sur le plan des systèmes toujours, on se demandera également comment les ressources de la prosodie (signifiante des modulations acoustiques dans la réalisation des phonèmes) et celles de la

topographie (signifiante de l'espace graphique, avec ses oppositions entre majuscule et minuscule, l'italique, la graisse, les notes de bas de page, les virgules, points ou marques de paragraphe... et encore la contribution d'autres signes tels que les flèches ou les biffures)⁴ viennent moduler le fonctionnement du verbal, incliner à certaines opérations grammaticales ainsi qu'à certains types d'enchaînements textuels. C'est un terrain sur lequel s'engage dans le présent numéro Michel Favriaud.

Sur le plan des discours, cette fois, on cherchera à observer comment les propriétés matérielles des signes induisent des préférences grammaticales et textuelles, des actions langagières et des genres discursifs spécifiques (la liste de courses peut-elle être un genre oral ? comment l'épopée s'est-elle transformée en devenant un genre écrit ?). L'écrit et l'oral profitent au développement de textualités, d'actions sociales et de subjectivités différentes.

Comment penser l'unité et la diversité d'une langue qui à la fois se parle et s'écrit ? Comment penser l'effet de la substance sur les comportements langagiers, le développement culturel, cognitif, artistique, psychologique ? Pour soulever ces questions fondamentales pour la compréhension du langage, plutôt que d'adopter une approche théorique et potentiellement spéculative, nous avons proposé aux contributeurs de ce numéro la démarche suivante : mettre l'identité d'un objet linguistique, fait de langue ou pratiques discursives, à l'épreuve de l'articulation oral / écrit.

C'est un peu une application au langage du principe de Fermat – lorsque les rayons lumineux se propagent dans des milieux hétérogènes, ils changent de trajectoire. La méthode consiste donc à induire des propriétés du milieu (oral/écrit) à partir des variations des propriétés de l'objet (énoncé) – et surtout à admettre qu'il soit possible qu'en changeant de milieu, l'objet ait perdu son identité. Le colloque lausannois à l'origine de cette publication invitait donc à éprouver, à partir

4 Voir Anis 1988, ainsi que le premier numéro de *Linguistique de l'écrit* (Lefebvre & Testenoire 2019)

d'études de cas précis, la différence ou l'indifférence de fonctionnement d'un fait de langue ou de discours et de sa modélisation, selon que ce fait est observé à l'oral ou à l'écrit.

33 Dans cette perspective, une première démarche possible consiste à élire d'abord des phénomènes identifiables à l'oral *et* à l'écrit, en évaluant la mesure dans laquelle le phénomène en question est altérée en changeant de substance. Les cinq premiers articles relèvent de ce type d'approche comparative. Chacun confronte un fait de langue ou de discours dans ses usages oraux et écrits en français contemporain. Les phénomènes linguistiques étudiés sont variés : ils vont d'un simple connecteur (Corminboeuf) aux reformulations (Martinot & Lambert), en passant par l'emploi d'une locution (Le Draoulec & Rebeyrolle), de temps verbaux (Lindschouw) ou de types de noms (Cappeau & Schnedecker).

34 Dans la première contribution, « Médium ou conception ? *Et* initial de phrase graphique, *Et* initial de période intonative », Gilles Corminboeuf tente de déterminer si la fréquence du recours à la combinaison [ponctuation forte + *Et*] (pour l'écrit), [intonème conclusif + *Et*] pour l'oral est conditionnée par la matérialité des signaux et le fonctionnement des systèmes (graphiques *vs* phoniques) ou par les genres du discours et leur position sur le continuum communicatif. Les observations, faites sur corpus littéraires et oraux, conduisent d'abord à reconnaître à cette combinaison de signes la fonction d'« opérateur de transition » entre actes énonciatifs hétérogènes. Corminboeuf écarte ensuite l'idée reçue selon laquelle la combinaison en question constituerait un trait conceptionnel de la proximité ; il y voit au contraire un phénomène propre aux écrits et aux oraux de la distance, attestant une recherche de ruptures, de rebonds et effets de surprises qui ne viendraient pourtant pas briser la continuité textuelle. Corminboeuf en conclut que la combinaison [ponctuation/intonation forte + *Et*] (ou autre connecteur d'ailleurs) est pan-médiale, mais pas pan-conceptionnelle, tout en se demandant, fort à propos (nous y reviendrons en conclusion),

s'il est possible de comparer les deux phénomènes « sachant qu'il n'existe pas de correspondance régulière entre période de l'oral et phrase graphique » : « Faut-il considérer que *Et* initial a un comportement fondamentalement différent à l'oral et à l'écrit, à l'instar de phénomènes comme les parenthèses, les répétitions ou les énumérations ? ». Cette étude est à même de servir de base à une réflexion plus générale sur la manière dont se combinent, différemment ou non à l'oral et à l'écrit, deux types d'opérateurs de cohésion : les organisateurs et connecteurs (qui sont verbaux, c'est-à-dire communs à l'oral et à l'écrit) et les intonèmes et les topogrammes (qui sont spécifiques).

Anne Le Draoulec et Josette Rebeyrolle explorent, quant à elles, 35 les valeurs pragmatiques d'une locution qui connaît depuis une quinzaine d'années une fortune considérable : « à un moment donné ». Partant du constat de la fréquence de l'emploi de cette locution et des glissements sémantico-pragmatiques qui l'accompagnent, les autrices examinent le sort de la locution à l'écrit, notamment en la comparant avec « à un moment », pour en faire émerger d'abord les différentes valeurs, et décrire ensuite celles que l'usage oral lui confère et sa pragmatification, liée en particulier à la présence de « donné ». L'étude des emplois pragmatiques de « à un moment donné » fait apparaître, outre l'effet de rupture observé également à l'écrit, que la locution peut être à l'oral le support de la progression du discours ou de l'expressivité.

Jan Lindschouw propose ensuite une analyse contrastive des 36 formes verbales analytiques et synthétiques entre l'oral et l'écrit en français moderne. Il étudie la distribution des formes synthétiques et analytiques du futur (futur simple *vs* futur périphrastique) et du passé (passé simple *vs* passé composé) dans deux corpus : l'un écrit (Frantext), l'autre constitué d'entretiens oraux transcrits (CFPP2000). L'étude de Jan Lindschouw confirme que le médium de réalisation oral ou écrit mais aussi les genres textuels jouent un rôle décisif dans la distribution de ces formes. Il montre ainsi que la forme la plus fréquente pour l'expression du futur dans les écrits

formels est le futur synthétique, tandis que dans les oraux spontanés c'est, non pas le futur analytique comme on pourrait s'y attendre, mais le présent futur qui tend de plus en plus à devenir la forme non marquée.

37 À partir de plusieurs analyses des noms d'humains généraux (en l'occurrence « *man* », *individu* et *gens*), Paul Cappeau et Catherine Schnedecker questionnent la pertinence de la prise en compte de la distinction entre oral et écrit dans la description linguistique. Ils montrent que si cette distinction présente un réel intérêt, en donnant notamment accès à un matériau linguistique plus diversifié, il convient cependant de la resituer au sein de l'ensemble plus vaste des paramètres induisant de la variation, tels que la proximité *vs* la distance entre les intervenants, ou encore la différence entre genres discursifs, génératrice de contraintes d'emploi.

38 Enfin, Claire Martinot et Valérie Lambert, dans leur étude intitulée « Comparaison oral/écrit dans des rappels de récits produits par des jeunes adultes scolarisés de 19 ans » posent la question de la capacité des formes orales et des formes écrites de la langue à véhiculer les mêmes informations. Leur réflexion s'appuie sur une étude expérimentale consistant à faire paraphraser par un groupe de jeunes adultes un même texte source, d'abord à l'oral puis à l'écrit, et de comparer les restitutions. La focale porte sur les informations sélectionnées, l'organisation prédicative des énoncés et les procédures de reformulation. L'étude fait apparaître des éléments de différenciation considérés comme propres au médium, par exemple les auto-reformulations ou les disfluences à l'oral *vs* la forte densité adverbiale à l'écrit. La restitution de sources autonomes aussi bien qu'intégrées dans une structure complexe permet de décrire différenciellement l'oral et l'écrit. Les autrices concluent à une grande variabilité de l'organisation prédicative mais également des informations restituées, selon que la restitution est orale ou écrite.

39 Une seconde démarche, adoptée dans les cinq contributions suivantes, consiste à s'interroger sur des faits ou des catégories

problématiques pour la distinction oral/écrit en ce qu'ils sont « locaux » plutôt que « globaux ». Par catégories ou faits locaux, il faut entendre des faits qui ne concernent qu'un domaine d'exercice : qu'on pense à l'orthographe, qu'abordent ici Jorge et Surcouf ; ou qui n'ont été élaborés qu'en tenant compte d'un domaine, et donc sans tenir compte de la spécificité orale ou écrite des énoncés et sans éprouver la validité de la description dans l'autre domaine : la phrase (Favriaud) et l'histoire de la langue (Geylikman), élaborés à partir de corpus écrits ; les actes de langage (Carel & Ribard), élaborés à partir d'expériences orales du langage. Ces articles ont en commun un questionnement épistémologique sur la consistance des catégories et descriptions linguistiques à l'épreuve de l'oral et de l'écrit.

L'article de Michel Favriaud « Phrase, période et unités de discours au regard de la ponctuation étendue : la continuité de l'oral et de l'écrit dans la poésie contemporaine » s'interroge sur la délimitation des énoncés à l'oral et à l'écrit. Dans une perspective énonciative, rythmique et, dans une moindre mesure, syntaxique, l'auteur montre qu'en la matière l'approche par la ponctuation rejoint des analyses menées sur la prosodie. En convoquant d'une part l'analyse d'extraits de poésie contemporaine (Jaccotet, Quatrebarbes) et, d'autre part, l'analyse critique de quelques transcriptions de l'oral de Lacheret-Beaujour, Favriaud défend l'idée de catégories descriptives communes à l'oral et à l'écrit. Il s'agit notamment de redéfinir la phrase à partir de critères non syntaxiques et de montrer comment cette nouvelle définition s'accorde avec des analyses menées à l'oral. L'article ne pose pas explicitement l'idée d'une syntaxe commune (car il ne s'agit pas de syntaxe à proprement parler, davantage de « ponctuation » dans un sens très général) mais évoque l'idée de base commune, point de rencontre entre écrit et oral. 40

L'article suivant, dû à Zinaïda Geylikman, pose la question des conditions d'observabilité du rapport oral/écrit dans des états de langue anciens, comme celui du français médiéval. Si l'historien de la langue ne dispose que d'énoncés écrits, la problématique du rapport entre oral et écrit peut toutefois être interrogée *via* la 41

représentation de l'oral dans les textes médiévaux. C'est ce qu'entreprend Zinaïda Geylikman avec une étude fine de l'emploi des termes d'adresses « baron » et « chevalier » dans un corpus de textes du XII^e au XV^e siècles. La comparaison qu'elle établit entre les emplois de ces adresses dans des textes relevant de différents genres – chansons de geste, romans, chroniques, textes documentaires – lui permet d'avancer des hypothèses sur les distinctions entre les normes d'adresses à l'oral et à l'écrit, selon les relations hiérarchiques entre les interlocuteurs, pour la période considérée.

42 La contribution de Muriel Jorge aborde la question de la relation oral/écrit dans la description linguistique au XIX^e siècle. Cette question, montre-t-elle, est réellement problématisée dans les notes de Gaston Paris pour son enseignement de linguistique romane dans les années 1860-1870. C'est par la description de l'orthographe des manuscrits médiévaux que la relation oral/écrit y est abordée. Loin d'illustrer l'indifférenciation entre lettre et son que l'on attribue communément à la linguistique du XIX^e siècle, les notes de Gaston Paris contiennent les linéaments d'une description du système orthographique. Si Paris ne dispose pas d'une terminologie stabilisée pour décrire les correspondances graphématiques comme celle utilisée aujourd'hui (graphème, phonème), il s'attache néanmoins à décrire les *notations* des sons et prend en compte leur historicité. L'étude de Muriel Jorge montre que l'attention de Paris pour la question de l'orthographe médiévale a une double portée : théorique en ce qu'elle devient, chez lui, un savoir auxiliaire à la phonétique historique, pratique en ce qu'elle fonde certains de ses choix philologiques dans l'édition de textes médiévaux.

43 On reste dans le domaine de l'orthographe avec l'article de Christian Surcouf : « Adjectifs, je vous ai à l'œil ! ». L'auteur s'intéresse au traitement de l'accord de l'adjectif en français dans le discours grammatical contemporain. Analysant les propositions concernant la morphologie de l'adjectif de *La Grammaire d'aujourd'hui* et de *La Grammaire méthodique du français*, il montre comment le

rôle implicite qu'y jouent l'écrit et ses propriétés sémiotiques (ainsi de la possibilité d'une mise en tableau du texte) biaise les descriptions, conduisant à des propositions inadaptées à la caractérisation des propriétés morphologiques de l'adjectif à l'oral.

Dans une perspective pragmatique, Marion Carel et Dina Ribard 44 s'interrogent sur l'influence de la modalité écrite / orale sur « l'action menée avec les mots ». Elles nomment « gestes verbaux » les gestes qui, à l'écrit ou à l'oral, produisent matériellement le discours, et se demandent à quelles conditions les gestes verbaux écrits peuvent être transformés en actions. Pour mener leur réflexion, elles s'appuient sur des situations où il existe un décalage : soit entre l'énoncé que laisse attendre une situation énonciative et l'énoncé réellement produit, soit entre les sujets parlants et les (inter)locuteurs. Dans tous les cas examinés, c'est le croisement de l'énoncé et de la mise en scène de sa production qui produit l'action. La description des différentes situations permet aux autrices de revenir sur les notions de performatif et d'illocutoire.

À suivre...

Le présent recueil ne peut prétendre à autre chose que rouvrir le 45 dossier, de sémiologie générale, concernant l'opposition entre oralité et scripturalité, en rappelant la substance des signes au centre de l'attention.

On l'a vu, la dimension matérielle est aujourd'hui reléguée au 46 second plan. Françoise Gadet, l'une des linguistes qui a le plus étudié la question en France, lui attribue un statut ambivalent :

Si la distinction médiale est d'autant plus incontestable qu'elle est de nature discrète (il n'y a pas de solution de continuité entre écrire et parler), il est loin d'en aller de même pour l'ordre conceptionnel qui, quant à lui, relève du continu ; il est difficile d'y faire passer des frontières, puisque tout ce qui s'écrit peut se dire et inversement. (Gadet 2017 : 121)

- 47 Alors qu'elle adhère au principe de la « medium transferability » de Lyons (la dernière phrase de la citation), elle reconnaît en même temps l'irréductibilité des deux media et le caractère approximatif de toute « translation » de l'un à l'autre :

Des travaux de sémiologues ont montré à quel point les deux ordres de l'oral et de l'écrit reposent sur des fondements sémiotiques irréductibles l'un à l'autre. Après de nombreux autres, B. Schlieben-Lange (1998) le rappelle en décrivant l'ensemble des deux cadres, qui font que la translation d'un ordre à l'autre ne peut être qu'approximative. (Gadet 2017 : 114)

- 48 En combinant les deux positions, on arriverait à quelque chose comme : *tout ce qui s'écrit peut approximativement se dire et inversement*. L'un des intérêts des travaux réunis dans ce numéro est de chercher à mesurer cette marge d'approximation, la transformation que fait subir, pour des raisons médiales (matérielles et sémiotiques), le passage de l'oral à l'écrit, à l'échelle d'un énoncé, mais aussi à l'échelle des pratiques langagières et des langues, telles qu'elles se trouvent transformées par leur effectuation graphique. Voilà l'enjeu de ce que nous avons présenté ici comme une sémiologie comparée.

- 49 Dans le même article, Gadet conclut ainsi :

Les deux catégories d'oralité et de mise en écrit n'ouvrent pas de nouvelle perspective interprétative, ni linguistique ni sociolinguistique, contrairement à la réflexion en termes de proximité, qui ouvre sur des pistes sociolinguistique et pragmatique, indispensables à prendre en compte quand on veut travailler sur des données situées. (Gadet 2017 : 124)

- 50 Pour notre part, les deux oppositions – la variation discrète des substances langagières, et la variation continue des besoins sociaux (dessinant le continuum communicatif) – nous paraissent ouvrir chacune des perspectives théoriques intéressantes, dans des directions

différentes : principalement la sociolinguistique d'un côté, la sémiologie et l'anthropologie de l'autre. Nous ne pensons pas qu'il faille écarter l'opposition matérielle (phonique *vs* graphique) au prétexte que les deux médias « ne sont pas des primitifs, mais des manifestations historiquement et anthropologiquement situés de l'opposition, quant à elle fondamentale dans les sciences humaines, entre l'*immédiat* (proximité) et la *distance* » (Gadet 2017 : 122). En effet, les substances ne peuvent être tenues pour des manifestations des besoins sociaux : en tant que matérialité (organique, technique), elles préexistent à ces besoins et ont été « choisies » par l'humain pour y répondre. La voix et le dessin, informés en langage, ont contribué à la fois à satisfaire les nécessités anthropologiques de la socialisation, et à développer des potentialités nouvelles, dans des directions différentes selon les matérialités. Plutôt que de faire jouer une opposition contre l'autre, au nom d'une primitivité, l'analyse sémiologique et linguistique, anthropologique aussi, s'attache plutôt à comprendre comment le langage répond, d'une part, aux besoins sociaux, et, d'autre part, comment il exploite les ressources matérielles des signes qui le constituent.

En se demandant si un fait langagier connaît un correspondant dans l'autre domaine d'exercice de la langue, et dans quelle mesure ce correspondant est mis en variation par le changement de substance, les études de cas comme celles que nous réunissons ici contribueront à éclairer l'une des questions à la fois sémiologiques et anthropologiques les plus importantes : ce que l'écrit, avec ses particularités sémiologiques et matérielles, apporte à l'activité langagière, en transformant profondément ses conditions d'exercice, et, par suite, ce que l'écrit apporte au développement cognitif, institutionnel et culturel d'une société. 51

Au terme de cette introduction, nous avons plaisir à remercier les collègues qui ont participé au comité scientifique du colloque de Lausanne ou à l'évaluation des articles qui en sont issus, à savoir : Mathieu Avanzi, Jacqueline Authier-Revuz, Marcel Burger, Paul Cappeau, Gilles Corminboeuf, Marie-Hélène Côté, Michel Favriaud, Jérôme Jacquin, Jean-Marie Klinkenberg, Marie-Annick 52

Morel, Elena Llamas Pombo, Gilles Philippe, Elisabeth Richard et Joël Zufferey. Notre reconnaissance va aussi à Gaspard Turin, Thibaud Mettraux et Patrick Flack, qui ont contribué au graphisme, à l'organisation et à la publication de nos travaux, ainsi qu'à Christian Puech, pour son inspiration initiale. Nos remerciements vont également aux institutions qui ont soutenu financièrement l'événement : les laboratoires Modyco, Histoire des Théories Linguistiques, le LabEx *Fondements Empiriques de la Linguistique* (EFL), l'Université Sorbonne Nouvelle, le Centre de Linguistique et des Sciences du Langage de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne et la section de français de cette même Faculté.

Références

- ANIS Jacques (1993) “L’écriture à sa place”, *Linx* 28, 53–67.
- ANIS Jacques, CHISS Jean-Louis, PUECH Christian (1988) *L’écriture: théories et descriptions*, Bruxelles, De Boeck.
- BÉGUELIN Marie-José (1998) “Le rapport écrit-oral: Tendances dissimilatrices, tendances assimilatrices”, *Cahiers de linguistique française* 20, 229–253.
- BENVENISTE Émile (1974) “Sémiologie de la langue”, In: É. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, 43–66.
- BERRENDONNER Alain (2004) “Grammaire de l’écrit vs grammaire de l’oral”, In: A. Rabatel (éd), *Interactions orales en contexte didactique*, Lyon, IUFM de l’Académie de Lyon, 249–262.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, JEANJEAN Colette (1987) *Le français parlé: Éditions et transcription*, Paris, Didier.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, WILLEMS Dominique, MERTENS Piet (eds) (1990) *Le français parlé: études grammaticales*, Paris, CNRS.
- BUBEN Vladimir (1935) *Influence de l’orthographe sur la prononciation du français moderne*, Bratislava, Universum.
- CATACH Nina (1988) L’écriture en tant que plurisystème, ou théorie de L prime, In: *Pour une théorie de la langue écrite*, Paris, CNRS, 243–259.
- (1994) *La ponctuation*, Paris, Presses Universitaires de France.
- (1995) *L’orthographe française: théorie et pratique*, Paris, Armand Colin.
- CHISS Jean-Louis (1998) “Plurivocité de l’écriture et ‘literacy’”, In: J.-G. Lapacherie (éd), *Propriétés de l’écriture*, Pau, Presses Universitaires de Pau et des Pays de l’Adour, 89–94.
- DERRIDA Jacques (1967) *De la grammatologie*, Paris, Editions de Minuit.
- FAYOL Michel (1979) *Des idées au texte: psychologie cognitive de la production verbale, orale et écrite*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GADET Françoise (2017) “L’oralité ordinaire à l’épreuve de la mise en écrit: ce que montre la proximité”, *Langages* 208, 113–129.
- GEE James Paul (1990) *Social linguistics and literacies: ideology in discourses*, London, Falmer Press.
- GOODY Jack (1977) *La Raison graphique: la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Editions de Minuit.

- GRÉSILLON Almuth (1994) *Éléments de critique génétique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- (2008) *La Mise en œuvre: itinéraires génétiques*, Paris, CNRS.
- HEATH Shirley Brice (1983) *Ways with words: language, life, and work in communities and classrooms*, Cambridge, Cambridge University Press.
- JAKOBSON Roman (1976) *Six leçons sur le son et le sens*, Paris, Editions de Minuit.
- KOCH Peter, OESTERREICHER Wulf (2001) “Langage parlé et langage écrit”, In: G. Holtus, M. Metzeltin & C. Schmitt (éds), *Lexikon der romanistischen Linguistik (LRL): I/2*, Tübingen, Niemeyer, 584–627.
- LAUFER Roger (1972) *Introduction à la textologie: Vérification, établissement, édition des textes*, Paris, Larousse.
- LEBRAVE Jean-Louis (2020) *Théorie et linguistique de l'écriture: des manuscrits aux processus scripturaux (1983-2018)*, ed. Vauthier Bénédicte; Mahrer Rudolf, Paris, Classiques Garnier.
- LEFEBVRE Julie, TESTENOIRE Pierre-Yves (eds) (2019) Blancs de l'écrit, blancs de l'écriture. *Linguistique de l'écrit 1*.
- LYONS John (1981) *Language and linguistics: an introduction*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MAHRER Rudolf (2014) “Écrire et parler: Quelques préalables théoriques”, *Genesis 39*, 29–49.
- (2017) *Phonographie: La représentation écrite de l'oral en français*, Berlin, de Gruyter.
- (2021) “Introduction: De l'écrit préparatoire à l'oral préparé”, *Linguistique de l'écrit 2*.
- MARTINET André (1960) *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- OLSON David (1994) *The world on paper: the conceptual and cognitive implications of writing and reading*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ONG Walter J. (1982) *Orality and literacy: the technologizing of the word*, London-New York, Routledge.
- REY-DEBOVE Josette (1988) “À la recherche de la distinction oral/écrit”, In: N. Catach (éd), *Pour une théorie de la langue écrite*, Paris, CNRS, 77–90.
- SAUSSURE Ferdinand de (1967) *Cours de linguistique générale*, ed. De Mauro Tullio, Paris, Payot.

- SCHLIEBEN-LANGE Brigitte (1998) “Les hypercorrections de la scripturalité”, *Cahiers de linguistique française* 20, 255–273.
- SCRIBNER Sylvia, COLE Michael (1981) *The psychology of literacy*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- ULDALL Hans Jørgen (1944) “Speech and writing”, *Acta Linguistica* 4, 11–16.
- VACHEK Josef (1939) “Zum Problem der geschriebenen Sprache”, In: *Études phonologiques dédiées à la mémoire de M. le Prince N.S. Trubetzkoy*, Praha, Jednota Československých Matematiků a Fysiků, 94–104.